

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

**770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**



**OFFICIEL 66 N°12 DU 30/10/26
SAISON 2026/2027**

**L'OFFICIEL 66
Saison 2026/2027**

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi
09h à 12h30 – 14h à 18h.
- Lundi, vendredi 09h à
12h–14h à 17h.

**N° et mail de l'astreinte des élus le
week-end (uniquement)
A partir du vendredi 17h00**

**06 10 84 48 53
secretaire.general@pyrenees-orientales.fff.fr**

**L'OFFICIEL 66 N°12 DU 30/10/26
SAISON 2026/2027**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DISPOSITIF CAMERA EMBARQUEE

- Conformément aux dispositions prises par le Comité Directeur plénier du 31/08/26 PV N°1 (OFFICIEL 66 N°4 du 04/09/26) ;

➡ Voici les matches des 31/10 et 01/11/26 sur lesquels la caméra embarquée sera utilisée :

→ DEPARTEMENTAL 1 - CANOHES TOULOUGES / LE BOULOU

→ DEPARTEMENTAL 2 - LE SOLER / RACING PERP. MED.

→ DEPARTEMENTAL 2 - OCP / BAHO PEZILLA

→ DEPARTEMENTAL 3 - ASPRES / CANOHES TOULOUGES

→ DEPARTEMENTAL 4 - FOURQUES TROILLAS / CHAMPIONS ST JACQUES



Au cœur de l'immersion : quand
l'arbitre filme le match de l'intérieur

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 27/10/26 – PV N°10

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Marion BENEZET, Manuel FLORES, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Assistent : Olivier ASTRUIT, Philippe LANNEAU et Marc WATTELLIER

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

COUPE D'OCCITANIE SENIORS

- **Le match suivant est fixé au mercredi 11/11/26 :**
 - ATCM 1 / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
- **Le match suivant est fixé au mercredi 28/10/26 :**
 - CABESTANY 1 / OC PERPIGNAN 1 (28/10/26 à 20h00 - accord écrit des 2 clubs)
- **Finale Départementale le 29/11/26 (les 3 qualifiés du tour 3 + ARGELES)**
 - **Tirage mardi 03/11/26 à 16h00**

COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

- **Le match suivant est fixé au mercredi 11/11/26 :**
 - FC LE SOLER 1 / FC BECE VALLEE AGLY 1
- **Le match suivant est fixé au 15/11/26 :**
 - SALEILLES 1 / CABESTANY 1

CHALLENGE PHILIPPE CARVALHAIS

- **Tirage des 1/8° de Finale le mardi 03/11/26 à 16h15 - Matches le 15/11/26**
Les 9 qualifiés du cadrage + les 7 exempts = (16 clubs) : 8 qualifiés

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CORRESPONDANCE

LES CHAMPIONS ST JACQUES : du 27/10/26, demandant le report du match D4 FOURQUES TROUILLAS / CHAMPIONS ST JACQUES du 01/11/26. La Commission rappelle que ce jour férié n'empêche en rien une journée sportive. Si pour une cause exceptionnelle, un club se trouve amené à solliciter un changement de date, d'horaire, la demande ne pourra être examinée qu'à la condition d'avoir été formulée huit jours au moins avant la date de la rencontre, accompagnée de l'accord écrit du club adverse.

JEUNES

TIRAGE FESTIVAL FOOT U13 PITCH GARÇONS

- Tirage effectué par Mme Marion BENEZET et Manuel FLORES

Clubs engagés

1. FC CERDAGNE
2. FC BECE VALLEE AGLY
3. FC BAHU PEZILLA
4. COLLIOURE FC
5. FC CLAIRA ST LAURENT 1
6. FC CLAIRA ST LAURENT 2
7. CANET RFC 1
8. CANET RFC 2
9. FC ILLE NEFIACH 1
10. FC ILLE NEFIACH 2
11. FC THUIR
12. FC LE SOLER 1
13. FC LE SOLER 2
14. FC LE SOLER 3
15. FC BAGES VILLENEUVE
16. CABESTANY OC 1
17. CABESTANY OC 2
18. SP PERPIGNAN NORD 1
19. SP PERPIGNAN 2
20. SP PERPIGNAN NORD 3
21. ELNE FC 1
22. ELNE FC 2
23. AS PRADES 1
24. AC ST ESTEVE 1
25. AC ST ESTEVE 2
26. ATCM
27. FC FOURQUES TROUILLAS
28. RF CANOHES TOULOUGES 1
29. RF CANOHES TOULOUGES 2
30. FC LE BOULOU SJPC

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

31. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
32. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
33. FC POLLESTRES
34. FC ALBERES ARGELES
35. ENTENTE CERET HAUT VALLESPYR 1
36. ENTENTE CERET HAUT VALLESPYR 2
37. LES PHOENIX CATALANS
38. FC VILLELONGUE 1
39. FC VILLELONGUE 2
40. SALEILLES OC

- **Cadrage le 05/12/26**
- **8 plateaux de 3**
- **8 matches secs**

Plateau A	Plateau B
1- ENT. CERET HAUT VALLESPYR 2	1- RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 2
2- ENT. FOURQUES TROUILLAS	2- ELNE FC
3- RF CANOHES TOULOUGES 2	3- FC LE SOLER 2
Plateau C	Plateau D
1- RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	1- SP PERPIGNAN NORD
2- AC ST ESTEVE 2	2- FC ILLE NEFIACH 2
3- FC LE SOLER	3- SP PERPIGNAN NORD 2
Plateau E	Plateau F
1- FC ALBERES ARGELES	1- ATCM
2- ELNE FC 2	2- FC ILLE NEFIACH
3- FC THUIR	3- FC CLAIRA ST LAURENT
Plateau G	Plateau H
1- CABESTANY OC	1- FC BAHU PEZILLA
2- SALEILLES OC	2- FC BAGES VILLENEUVE
3- FC VILLELONGUE 2	3- RF CANOHES TOULOUGES

MATCHES SECS		
MATCH	ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE VISITEUSE
MATCH 1	FC VILLELONGUE	PHOENIX CATALANS
MATCH 2	FC BECE VALLEE AGLY	FC CERDAGNE
MATCH 3	FC LE SOLER 3	CANET RFC
MATCH 4	ENT. CERET VALLESPYR	SP PERPIGNAN NORD 3
MATCH 5	FC CLAIRA ST LAURENT 2	CABESTANY OC 2
MATCH 6	FC POLLESTRES	CANET RFC 2
MATCH 7	AS PRADES	FC LE BOULOU SJCP
MATCH 8	AC ST ESTEVE	FC COLLIOURE

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Règlement de l'épreuve



FESTIVAL PITCH FOOT U13

1^{ER} TOUR – DISTRICT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SAISON 2026 - 2027



OBJECTIF  <p>Les vainqueurs des matches secs et de chaque tournoi se verront qualifiés pour la finale départementale.</p>	CATÉGORIES & EFFECTIF  <p>12 joueurs autorisés Cat. U13 / U13F / U12 / U12F et possibilité de 3 U11 maximum.</p>	LIEU DES RENCONTRES  <p>Les tournois triangulaires se dérouleront sur le terrain du club premier nommé au tirage.</p>
ACCUEIL DES ÉQUIPES  <p>13h45 Épreuve des tirs au but (6 joueurs – voir ci-dessous)</p>	DÉBUT DES MATCHES  <p>14h15</p>	DOCUMENTS À FOURNIR  <p>Une fiche avec les 12 NOMS et NUMÉROS DE LICENCE des joueurs, à remettre dès votre arrivée, AVEC LES LICENCES (Foot Compagnon ou listing Footclubs avec photos).</p>

ÉPREUVE DES TIRS AU BUT – AVANT CHAQUE RENCONTRE



- 6 tirs par équipe avant chaque match.
- Tous les joueurs doivent participer au moins une fois sur l'ensemble des deux séries de tirs.
- Le gardien de but participe également aux tirs.
- En cas d'effectif inférieur à 12, désignation par l'équipe d'un ou plusieurs joueurs pour tirer deux fois.



DÉPARTAGE EN CAS D'ÉGALITÉ À L'ISSUE DU MATCH

- Nombre de buts marqués lors des tirs au but.
- Si nouvelle égalité : chronomètre (au 10^{ème} de seconde).

ORGANISATION DES RENCONTRES



TOURNOI DE 3 ÉQUIPES (TRIANGULAIRE)

3 rencontres de 2 x 15 minutes
(plus pause coaching de 2 minutes à la 15^{ème} minute).

ORDRE DES MATCHES (défini par le classement des tirs au but)		
Match 1	14h15	1 ^{er} / 3 ^{ème}
Match 2	15h00	2 ^{ème} / 3 ^{ème}
Match 3	15h45	1 ^{er} / 2 ^{ème}



MATCH SEC

1 rencontre de 2 x 30 minutes
(plus pause coaching de 2 minutes à la 15^{ème} minute).

Horaires	
Match unique	14h15

Le résultat des tirs au but départagera les équipes en cas d'égalité à l'issue du match.

LOIS DU JEU (FOOT À 8)



- Application des Lois du jeu du football à 8 en vigueur.
- Hors-jeu à partir de la ligne médiane.
- Remise en jeu au pied par le gardien.
- Coup de pied de but : relance protégée.
- Tous les coups francs sont directs (sauf dans la surface : indirect).
- Arbitrage des rencontres : 1 arbitre officiel désigné par le District.
- Arbitrage à la touche : assuré par un joueur remplaçant placé sous la responsabilité de l'éducateur (avec tutorat).

TEMPS DE JEU  <p>Temps de jeu total sur la journée : 60 minutes par équipe. (conformément aux recommandations fédérales pour les U13).</p>	PAUSE COACHING  <p>2 minutes à la 15^{ème} minute de chaque rencontre.</p>	ARBITRAGE – FRAIS  <ul style="list-style-type: none">Un arbitre officiel par plateau de 3 équipes : frais d'arbitrage de 20 € par équipe.Un arbitre officiel par match sec : frais d'arbitrage de 30 € par équipe.Les frais seront débités sur les comptes « clubs ».
---	---	--



RECOMMANDATIONS

- Respecter le droit à l'image sur vos communications.
- Prévoir, en complément de l'assurance responsabilité, une autorisation parentale et un questionnaire de santé.



ESPRIT DU FESTIVAL

- Plaisir de jouer, respect des règles et des adversaires.
- Valorisation des comportements positifs (carton vert).
- Un événement sportif et éducatif !

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



FESTIVAL PITCH FOOT U13
SAISON 2026 - 2027
1^{er} TOUR - DISTRICT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



1.2 JOUR DE COUPE
RELEVÉ DE PERFORMANCE 

1 LA SÉANCE DE TIRS AU BUT
SÉRIE 1

- 6 tirs par séance.
- Tous les enfants tirent à minima 1 pénalty sur l'ensemble des deux séries.
- Objectifs : marquer le plus de pénalités et le plus rapidement possible.
- Chronomètre : début et fin au contact du pied avec le ballon (1^{er} et 6^{ème} tir).
- Le gardien de but se concentre sur ses arrêts et tire un pénalty.
- En cas de nombre de joueurs inférieur à 12, le ou les plus jeunes tirent 2 fois (1 fois dans chaque série).



n° tireur	R/E	n° tireur	R/E	n° tireur	R/E	n° tireur	R/E	n° tireur	R/E	n° tireur	R/E
1		2		3		4		5		6	

Nombre de buts marqués / temps réalisé par les 6 joueurs

Équipe :

2 LA SÉANCE DE TIRS AU BUT
SÉRIE 2

- 6 tirs par séance.
- Tous les enfants tirent à minima 1 pénalty sur l'ensemble des deux séries.
- Objectifs : marquer le plus de pénalités et le plus rapidement possible.
- Chronomètre : début et fin au contact du pied avec le ballon (1^{er} et 6^{ème} tir).
- Le gardien de but se concentre sur ses arrêts et tire un pénalty.
- En cas de nombre de joueurs inférieur à 12, le ou les plus jeunes tirent 2 fois (1 fois dans chaque série).



n° tireur	R/E	n° tireur	R/E	n° tireur	R/E	n° tireur	R/E	n° tireur	R/E	n° tireur	R/E
1		2		3		4		5		6	

Nombre de buts marqués / temps réalisé par les 6 joueurs

Équipe :



R/E = Résultat :
R = But marqué
E = But arrêté ou manqué



La feuille est complétée par l'encadrement de l'épreuve et remise au responsable du District à la fin des passages.



FESTIVAL PITCH FOOT U13
SAISON 2026 - 2027
1^{er} TOUR - DISTRICT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES



1.2 JOUR DE COUPE
FICHES DESCRIPTIVES 



2 rencontres de 30 minutes avec pause coaching à la 15'



Défi technique « Tirs au but » avant chaque rencontre

1 ORGANISATION DES RENCONTRES – DEUX OPTIONS

OPTION 1 : JOUR DE COUPE À 2 ÉQUIPES (MATCH SEC)

 2 équipes

 1 rencontre de 2 x 30 minutes (plus pause coaching de 2 minutes à la 15^{ème} minute)

 Tirs au but avant la rencontre (6 tirs par équipe)

OPTION 2 : JOUR DE COUPE À 3 ÉQUIPES (TRIANGULAIRE)

 3 équipes

 3 rencontres de 2 x 15 minutes (plus pause coaching de 2 minutes à la 15^{ème} minute de chaque rencontre)

ORDRE DES RENCONTRES

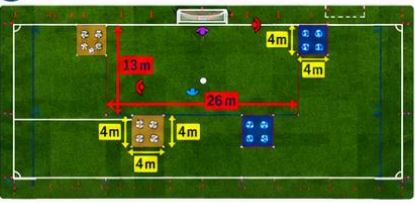
(défini par le classement des tirs au but)

Match	Heure	1 ^{er} / 3 ^{ème}
Match 1	14h15	1 ^{er} / 3 ^{ème}
Match 2	15h00	2 ^{ème} / 3 ^{ème}
Match 3	15h45	1 ^{er} / 2 ^{ème}

2 LA SÉANCE DE TIRS AU BUT (voir page précédente)

- 6 tirs par séance.
- Tous les enfants tirent à minima 1 pénalty sur l'ensemble des deux séries.
- Objectifs : marquer le plus de pénalités et le plus rapidement possible.
- Chronomètre : début et fin au contact du pied avec le ballon (1^{er} et 6^{ème} tir).
- Le gardien de but se concentre sur ses arrêts et tire un pénalty.
- En cas de nombre de joueurs inférieur à 12, le ou les plus jeunes tirent 2 fois (1 fois dans chaque série).

3 TERRAIN ET INSTALLATION



Vidéo de l'épreuve en flashant le QR code ou en cliquant sur le lien :



<https://youtu.be/c9dtr1LgvE>

En cas d'égalité à la fin de la rencontre, l'équipe qui a gagné la séance de tirs au but est désignée vainqueur (Nombre de buts puis chronomètre).

MATCH REMIS

- Les matches suivants sont fixés au week-end des 05 et 06/12/26 :
 - U17 Territoire M THUIR / TRAPEL
 - U15 Territoire M FUN / CABESTANY

TIRAGE COUPES DU ROUSSILLON U19, U17, U15 et U13

- Tirage le mardi 3 novembre 2026 à partir de 16h00.**
 - Matches à jouer le 19 ou 20 décembre 2026 ou avant avec l'accord écrit des deux clubs.

Les clubs peuvent d'ores et déjà envoyer leur demande d'engagement(s) supplémentaire(s) pour la 2^{ème} phase des championnats U17, U15, U13 et U12 et ce, jusqu'au LUNDI 04/01/27 dernier délai.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TIRAGE COUPES D'OCCITANIE U17 ET U15

- Tirage effectué par Mme Marion BENEZET et Mr Marc WATTELLIER

COUPE D'OCCITANIE U17

- Il faut 3 qualifiés pour la Ligue d'Occitanie
- Les R1 rentrent au dernier tour
- 7 équipes + 3 R1

2^{ème} tour le mercredi 11/11/26

- Le qualifié du 1^{er} tour de cadrage + les 5 exempts (6 matches) = 3 qualifiés

FC LE BOULOU SJCP	ALBERES ARGELES ou THUIR
LES PHOENIX CATALANS	FC CLAIRA ST LAURENT
FC LE SOLER	FC CERET

Finale Départementale le 06/12/26 (date imposée par la LFO)

- Les 3 qualifiés du 2^{ème} tour + les 3 R1 = 6 équipes : 3 matches = 3 qualifiés pour la phase régionale de la Ligue d'Occitanie

COUPE D'OCCITANIE U15

- Il faut 4 qualifiés pour la Ligue d'Occitanie
- Les R1 rentrent du dernier tour
- 8 équipes + 5 R1

2^{ème} tour le mercredi 11/11/26

- Les 2 qualifiés du 1^{er} tour + les 4 exempts : 3 matches (6 équipes) = 3 qualifiés

ENT. BAHU PEZ. BAGES VILLENEUVE	CABESTANY ou ENT. CERET VALLESPER
FC THUIR ou FC DES ASPRES	FC CLAIRA ST LAURENT
LES PHOENIX CATALANS	FC LE SOLER

Finale Départementale le 06/12/26 (date imposée par la LFO)

- Les 3 qualifiés du Tour 2 + les 5 R1 = 8 équipes : 4 matches = 4 qualifiés pour la phase régionale de la Ligue d'Occitanie

Le Président de Séance
J-C DELATRE



Le Secrétaire de Séance
Régis SANCHEZ



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Football Féminin

REUNION DU 28/10/26 – PV N°8

Présidente : Annick COUEFFEC

Présents : François BARZIC, Olivier DUBUISSON, Pascal CORBERES, Katsiaryna GOZZO, Nacera HALLOU

Excusé : Hassan KOTANI

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Tirage Coupe du Roussillon U15 F à 8

1. FC LE BOULOU SJPC
2. LES PHOENIX CATALANS
3. FC POLLESTRES
4. FC CLAIRA ST LAURENT
5. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
6. CABESTANY OC
7. AS PRADES

- **Tirage du 1er tour du 28/11/26**
 - 6 équipes (1 exempt) = 3 matches (4 qualifiés)

LES PHOENIX CATALANS	FC CLAIRA ST LAURENT
FC LE BOULOU SJPC	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
AS PRADES	CABESTANY OC

Exempt : FC POLLESTRES

- **½ du 28/02/27** : 4 équipes (2 matches) = 2 qualifiés pour la finale

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Tirage Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8

1. FC LE BOULOU SJPC
2. FC ST CYPRIEN
3. AS PRADES
4. FC LE SOLER 2
5. FC POLLESTRES 2
6. FC DES ASPRES
7. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
8. FC BAHU PEZILLA
9. SALEILLES OC
10. FCF ST FELIU D'AVALL

- **Tirage du 1er tour de cadrage du 08/11/26**

- 4 clubs, 2 matches (6 exempts) = 8 qualifiés

RC PERPIGNAN MEDITERRANEE	FC LE SOLER 2
AS PRADES	FC DES ASPRES

Exempts : SALEILLES OC – FC ST CYPRIEN – FCF ST FELIU – FC BAHU PEZILLA – FC LE BOULOU SJPC – FC POLLESTRES

- **¼ du 29/11/26** : 8 clubs, 4 matches = 4 qualifiés
- **½ du 13/12/26** : 4 clubs, 2 matches = 2 qualifiés pour la finale.

Rappel Article 1 : Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé à la dernière, l'avant dernière, ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipes supérieures.

La Présidente,
Annick COUEFFEC



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Règlements & Contentieux

REUNION DU 28/10/26 PV N°7

Président : Roger MARTIN

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

Présents : Didier CHOBEAUX, Hassan KOTANI

Excusées : Katsiaryna GOZZO, Florianne HOARAU, Pierre-Luc SICART

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• Les décisions de la Commission des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours devant la **COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O**, dans un délai de SEPT JOURS à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

• Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Match U17 P/B du 17/10/26 N°79381695

FC BAGES VILLENEUVE 1 / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE 1

- Reprise de dossier

Vu :

- Les feuilles de présence des deux équipes (support papier),
- Le courriel du FC BAGES VILLENEUVE du 18/10/26,
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, mentionnant des shorts et chaussettes dépareillés pour certains des joueurs du FC BAGES VILLENEUVE.
- Un rapport complémentaire ayant été demandé à l'arbitre officiel pour le mardi 27/10/26 concernant les maillots portés par l'équipe du FC BAGES VILLENEUVE.
 - Rapport non fourni à ce jour : transmis à la CDA pour ce qui la concerne.
- La commission reste dans l'attente de réception du rapport complémentaire de l'arbitre officiel.

DOSSIER EN SUSPENS

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match D1 HK FOOD du 18/10/26 N°56438546

FC BECE VALLEE AGLY 1 / FC CLAIRA ST LAURENT 2

- Reprise de dossier

Vu :

- La FMI (feuille de match informatisée),
- La demande d'évocation transmise en date du 19/10/2026 par le FC CLAIRA St LAURENT pour la dire recevable en la forme.

- Saisine par la Commission des Règlements & Contentieux, qui, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, a informé le FC BECE VALLEE AGLY qu'elle portait évocation sur la participation à la rencontre citée en rubrique du joueur [REDACTED] inscrit sur la feuille de match et susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.
- La Commission des Règlements & Contentieux ayant invité le FC BECE VALLEE DE L'AGLY à formuler ses observations écrites dans le délai qui lui était imparti, soit le mardi 27/10/2026 au plus tard.
Vu les observations formulées par le FC BECE VALLEE DE L'AGLY (courriel du 26/10/26), qui fait valoir que ce joueur n'a pas joué le match de Coupe Occitanie du 11/10/26 et en conséquence, avait donc purgé sa suspension.
- Attendu que le joueur [REDACTED] n'a pas participé au match de Coupe Occitanie du 11/10/26 et, qu'il avait donc purgé sa suspension lors du match cité en rubrique.
- Considérant que de ce fait que le FC BECE VALLEE DE L'AGLY n'est pas en infraction avec les articles 187 alinéa 2 et 226 des règlements généraux de la FFF.

PCM : la Commission des Règlements & Contentieux, jugeant en 1^{ère} instance, dit la demande d'évocation du FC CLARA ST LAURENT 2 infondée et, confirme le résultat du match acquis sur le terrain, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

FC BECE VALLEE DE L'AGLY I **0 – 0** FC CLAIRA ST LAURENT II

- A noter que M. CHOBEAUX Didier, dirigeant du FC THUIR, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.
- Les frais de procédure (**50€**) pour demande d'évocation sont portés au débit du compte du FC CLAIRA St LAURENT.

Le Président
Roger MARTIN



La Secrétaire de séance
Marie-France MARTIN

